



Doc. 123
07 mai 1953

Activité de la Commission Permanente

Rapport
Commission permanente

1. Composition de la Commission

Depuis la fin de la deuxième partie de la quatrième Session, la composition de la Commission s'est trouvée légèrement modifiée. Le siège devenu vacant par suite de la démission de M. Urgüplü, Vice-Président de l'Assemblée, n'a pas été pourvu. D'autre part, par suite des élections générales en Grèce et en Sarre, M. Stefanopoulos, devenu ministre des Affaires Étrangères de Grèce, a été remplacé par M. Cassimatis et M. Braun a été remplacé par M. Mülher.

2. Réunions de la Commission

Depuis la deuxième partie de la quatrième Session, la Commission s'est réunie à Strasbourg le 7 mai 1953, ce qui porte le nombre des réunions tenues pendant la quatrième Session à quatre, comme il est prévu à l'article 39, alinéa 3, du Règlement.

3. Fixation de la date d'ouverture de la cinquième Session ordinaire

La Commission a fixé au 7 mai 1953 la date d'ouverture de la cinquième Session ordinaire. Pour éviter de convoquer une réunion de la Commission à seule fin de fixer la date de la session, le Bureau a décidé le 10 mars dernier de consulter par télégramme les membres de la Commission Permanente sur la date du 7 mai. Ayant reçu 19 réponses affirmatives, le Président de l'Assemblée a notifié à tous les Représentants que la date d'ouverture de la session était définitivement fixée au 7 mai 1953.

4. Inscription de questions nouvelles à l'ordre du jour de l'Assemblée

Conformément à l'article 15, paragraphe 3, du Règlement, la Commission, au cours de sa réunion du 7 mai, a examiné les demandes d'inscription à l'ordre du jour présentées avant l'ouverture de la session.

Toutes furent adoptées, à savoir :

Doc. 112: Institution d'un Conseil Économique et Social auprès du Conseil de l'Europe;

Doc. 113 : Examen de la situation économique en Europe notamment en matière de politique monétaire et commerciale, question qui remplacera la question antérieure libellée : « Institution d'un système monétaire européen »;

Doc. 114 : Coordination des transports européens ;

Doc. 115 : Mesures à prendre en vue de venir en aide aux réfugiés de Berlin-Ouest;

Doc. 117 : Inclusion des langues allemande, italienne et néerlandaise dans le service d'interprétation simultanée de l'Assemblée;



Doc. 119 : Mesures à prendre en vue de venir en aide aux régions sinistrées des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Belgique et de Turquie.